Envoyé en préfecture le 25/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le 25/06/2025
ID : 074-217402981-20250623-DEL25_DG_057-DE

Vétraz Monthoux

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Haute-Savoie

Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois

COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025.057

Séance du **VINGT-TROIS JUIN DEUX MILLE VINGT-CINQ**
Date de la convocation : Mardi 17 juin 2025
Président de séance : M. Patrick ANTOINE
Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER
Quorum : 14

18 présents :
MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, FRIES-CHATAGNAT, BERTRAND, MOUCHET, BARBERIS, JOLIVET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, BREGEGERE

7 pouvoirs :
Patrick SILLARD à Michel COLLOT, Jean-Pierre JOURNE à Séverine FRIES CHATAGNAT, Martine PARRET à Anne-Lise VOUTAY-MERMET, Marc ROGUET à Véronique FENEUL, Johann MARTINEZ à Patrick ANTOINE, Isabelle PAILLASSON à Christine MOUCHET, Daniel RICHARD à Pascale PELLIER

2 absents :
MM. ALPSTEG et RIBOURDOUILLE

Objet : Création de places d'accueil du jeune enfant : Demande d'aide à l'investissement

La commune de Vétraz-Monthoux connaît une forte croissance démographique, avec une population jeune en augmentation. En 2025, on estime à environ 480 le nombre d'enfants de moins de 3 ans vivant sur le territoire communal. L'offre actuelle de modes d'accueil reste insuffisante, avec un taux de couverture global estimé entre 32 % et 35 %, tous modes de garde confondus, mais seulement 11 à 14 % en crèche collective, alors que la cible nationale dans les zones périurbaines est de 15 à 25 % pour ce seul mode d'accueil.

Face à ce déficit, la Ville porte un projet de réhabilitation d'un bâtiment existant pour créer une crèche municipale de 45 places à horizon septembre 2027. Ce projet s'inscrit dans une stratégie plus large de diversification de l'offre avec, en parallèle, l'accompagnement de projets complémentaires est à l'étude.

Le projet socio-éducatif de la crèche municipale s'articulera autour de grands piliers soucieux de mettre l'enfant au cœur du projet d'accueil.

Envoyé en préfecture le 25/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le 25/06/2025
ID : 074-217402981-20250623-DEL25_DG_057-DE

N° 2025.057

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : AUTORISE le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions selon le plan de financement suivant :

Aide sollicitée de la Caisse d'Allocations Familiales	741 900.00 €	soit 47.90 %
Etat	200 000.00 €	soit 12.80 %
Collectivité Régionale	0.00 €	soit 00.00 %
Collectivité locale (CD74)	300 000.00 €	soit 19.30 %
Apport propre	310 475.00 €	soit 20.00 %
TOTAL HT	**1 552 375.00 €**	
TOTAL TTC	**1 856 641.00 €**	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
Pascale PELLIER

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 24 juin 2025
Le Maire

Patrick ANTOINE

MAIRIE DE VETRAZ-MONTHOUX 74100

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 25/06/2025

MAIRIE DE VETRAZ-MONTHOUX 74100

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.